

Séance spéciale du conseil de la MRC Les Moulins tenue à la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne, le mardi 27 mars deux mille sept à 17 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Michel Lefebvre, Clermont Lévesque, mesdames Marie-Josée Beaupré, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe et Chantal Laliberté, aménagiste de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

- I. Ouverture de la séance
2. Examen et approbation du règlement # 1000-003 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne
3. Examen et approbation des règlements de zonage # 1001-006 et 1001-017 de la Ville de Terrebonne
4. Adoption du règlement # 97-15 modifiant le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre le branchement des emplacements adjacents à l'emprise publique où est aménagée une conduite d'aqueduc et/ou d'égout
5. Adoption du règlement # 113-5 modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit # 17
6. Départ supplémentaire sur le circuit # 18
7. Octroi du mandat pour le nettoyage du lit de la rivière Mascouche et la stabilisation du talus suite au glissement de terrain du 3513, rue Jean-Talon à Mascouche
8. Clôture de la séance

6126-03-07 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6127-03-07 Examen et approbation du règlement # 1000-003 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement # 1000-003 modifiant le plan d'urbanisme;

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 109.1 à 109.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme:

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement # 1000-003 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6128-03-07 Examen et approbation des règlements de zonage # 1001-006 et 1001-017 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage n^{os} 1001-006 et 1001-017;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage n^{os} 1001-006 et 1001-017 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

Adoption du règlement # 97-15 modifiant le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre le branchement des emplacements adjacents à l'emprise publique où est aménagée une conduite d'aqueduc et/ou d'égout

6129-03-07

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement # 97-15 modifiant le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre le branchement des emplacements adjacents à l'emprise publique où est aménagée une conduite d'aqueduc et/ou d'égout.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6130-03-07

Adoption du règlement # 113-5 modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit # 17

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-5 modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 113 organisant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit #17.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6131-03-07 Départ supplémentaire sur le circuit # 18

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage sur le circuit #18;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil autorisent l'ajout d'un véhicule à 6 h 52 sur le circuit #18, à compter du 15 mars 2007:

Lundi au vendredi

Circuit 18 Terminus Terrebonne-Cégep et CFP 06 h 52 (double)

ADOPTÉ

6132-03-07 Octroi du mandat pour le nettoyage du lit de la rivière Mascouche et la stabilisation du talus suite au glissement de terrain du 3513, rue Jean-Talon à Mascouche

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le nettoyage du lit de la rivière Mascouche et la stabilisation du talus suite au glissement de terrain du 3513, rue Jean-Talon à Mascouche;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à la MRC Les Moulins en date du 26 mars 2007 à 14 h 00:

Alide Bergeron & Fils ltée	96 208\$
Béton Laurier inc.	119 696\$
G. Guiliani inc.	147 200\$
David Riddell Excavation/Transport	88 685\$
Groupe Benoit inc.	65 400\$

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la firme AXOR Experts-Conseil inc. d'octroyer le mandat à Groupe Benoit inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE le caractère d'urgence des travaux à exécuter et considérant les discussions verbales avec les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins mandate Groupe Benoit inc. pour une somme de soixante-cinq mille quatre cents dollars (65 400,00\$), excluant les taxes, pour effectuer les travaux de nettoyage du lit de la rivière Mascouche et la stabilisation du talus suite au glissement de terrain du 3513, rue Jean-Talon à Mascouche, le tout conformément à la soumission signée par monsieur Martin Benoit, président, en date du 26 mars 2007, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, le tout sous réserve de l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

QUE demande soit et est faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de préciser, par écrit, toute situation qui pourrait retarder la délivrance d'un certificat d'autorisation pour exécuter les travaux.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Raymond Benoit, président de Groupe Benoit inc., madame Caroline Devost de Axor Experts-Conseils inc., madame Danielle Lord, greffière de la Ville de Mascouche, monsieur Patrice Masse, inspecteur en bâtiment de la Ville de Mascouche,, monsieur Claude Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Jacques Dupuis, ministre de la Sécurité publique, madame Michelle Girouard, ministère de la Sécurité publique et messieurs Yannick Bilodeau et Benoit Gascon, direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides du MDDEP,

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2007-019 émis par le trésorier au montant de soixante-cinq mille quatre cents dollars (65 400,00\$), excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6133-03-07 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général
et secrétaire-trésorier